



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu
page twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



CAPD du 29 avril 2016 – Compte-rendu

La CAPD de ce jour traitait :

- Départs en congé de formation
- Postes adaptés
- Allègements de service
- Priorités médicales et sociales
- Premier temps du mouvement

Départs en congé de formation

23 PE ont déposé des demandes de congé de formation. Chaque PE peut avoir droit à 12 mois de congé rémunérés à hauteur de 85% du salaire.

15 départs seront possibles en congé formation :

Christelle BARETTI, Agnès BEISEL, Christophe CHAUVIN, Eva DIEZINGER, Adèle EICHENLAUB, Valérie FIALAIS, Laura FISCHER, Estelle HAUCK, Catherine KOHSER, Jeanine LOSSER, Carole MISCHLER, Michel NATENZOHN, Jean Michel RAUCH, Fabrice SCHWAB, Françoise THOMANN, Emmanuel VERGNOL

Postes adaptés : le SNUipp-FSU67 déplore le manque de postes

33 collègues nécessitaient un poste adapté compte tenu de leur état de santé. Seuls 11 postes sont disponibles.

La politique d'austérité là aussi, se fait sentir et ce sont les enseignants fragilisés par la maladie qui ne peuvent bénéficier de ce dispositif.

Le comité médical départemental peut accorder un CLM (congé de longue maladie) fractionné proposé par la médecine de prévention lorsque le collègue concerné en fait la demande accompagnée d'un certificat du médecin traitant.

Allègements de service : le SNUipp-FSU67 continue de réclamer davantage de moyens

31 enseignants avaient un avis favorable de la médecine de prévention. Malheureusement, une fois encore, le manque de postes est défavorable aux collègues : seuls 16 pourront bénéficier d'un quart de temps de décharge (payé à temps plein).

Malgré notre demande récurrente d'abonder ces postes, l'IA-DASEN répond qu'il s'agira d'une décision académique, relevant donc de la rectrice.

Priorités médicales et sociales

Ces priorités sont accordées par l'administration sur demande de la médecine de prévention ou des assistantes sociales. 49 collègues en avaient fait la demande (cf compte-rendu du groupe de travail du 19 avril 2016)

Chaînes

Lors de chaque phase informatisée, des erreurs peuvent être commises entraînant des réactions en chaîne : par exemple quand des points de bonification ont été oubliés. D'où l'intérêt pour tous les participants d'envoyer une fiche de suivi au SNUipp-FSU67 qui scrupuleusement vérifie les barèmes.

Accès au corps de professeur des écoles

Il reste 82 institutrices et instituteurs dans notre département, dont 50 en activité.

6 ont sollicité cette année leur intégration dans le corps de professeur des écoles alors qu'il était possible d'en intégrer 11.

Questions diverses

1- Direction à temps partiel

Sous prétexte que la responsabilité de la direction est indivisible, l'administration du Bas-Rhin n'accepte plus les temps partiels pour cette mission.

Tous les directrices et directeurs qui souhaitaient travailler à temps partiel sur autorisation ont vu leur demande refusée. Pour les autorisations de temps partiel de droit, l'administration contactera les intéressés pour trouver une solution. Contactez le SNUipp-FSU67 pour toute information complémentaire.

2- Ineat / Exeat

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 13 mai.

3- Enseignants en surnombre

La situation du département a changé : désormais l'administration enregistre un déficit de 19 ETP.

De ce fait, « la politique d'exeat sera plus attentive cette année » avons-nous entendu, ce qui signifie que les demandes d'exeat ne seront pas toutes accordées.

La date de décision est repoussée au 15 juin.